



Mairie de Saint-Hilaire le Grand  
Rue de Reims  
51600 SAINT-HILAIRE LE GRAND  
Tel : 03.26.70.00.26  
Mail : mairie-sthilairelegd@orange.fr  
Site : www.saint-hilaire51.weebly.com

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2023

---

### Ordre du jour :

- Approbation du conseil municipal précédent
- Délibération soumettant les destructions à la procédure de permis de démolir
- Points travaux
- Déchets cimetièrre
- Questions diverses

### En présence de :

Mmes Antonia PAQUOLA, Maire, Lydie THIÉBAULT, MM. Pascal APPERT, Gilles BEAULANDE, Sébastien DELANERY, Jean-Michel GILLET, François LEBÈGUE et Jean-François PIET.

Absents : Mme Caroline METZGER ayant donné pouvoir à Mme Lydie THIÉBAULT

Mme Odile GILLET ayant donné pouvoir à Mme Antonia PAQUOLA

Mme le Maire déclare la séance ouverte à 20h30

---

### ● APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

Mme le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Personne ne prenant la parole, l'assemblée approuve le compte-rendu du conseil municipal précédent à l'unanimité

---

### ● DÉLIBÉRATION SOUMETTANT LES DESTRUCTIONS À LA PROCÉDURE DE PERMIS DE DÉMOLIR

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que les informations concernant l'institution du permis de démolir sur le territoire de la commune ont été envoyées à tous les membres du conseil municipal. Mme le Maire rappelle que le permis de démolir n'existe pas dans la commune et que par conséquent, quiconque peut démolir n'importe quel bâtiment sans information préalable à la mairie ou aux riverains. L'institution du permis de démolir permet un suivi de l'évolution du bâti et protège le patrimoine dans le cas où un projet lui porterait atteinte. Considérant les points exposés,

Mme le Maire propose à l'assemblée d'instaurer le permis de démolir sur le territoire de la commune.  
Après en avoir délibéré, Mme le Maire propose de passer au vote :

POUR : 10 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

L'institution du permis de démolir sur le territoire de la commune est voté à l'unanimité

## ● POINTS TRAVAUX

### Rue du chef des bois :

M. Sébastien DELANERY explique à l'assemblée que la commission travaux a mené une réflexion sur le choix du revêtement, les trottoirs, les CC1 et une zone d'infiltration des eaux pluviales. M. Sébastien DELANERY propose aux conseillers de passer dans la rue du quai du midi à Suippes pour voir ce qui a été réalisé. M. Gilles BEAULANDE répond qu'effectivement cela donnera une bonne idée de ce qui peut être fait et qu'il faut également des zones qui empêchent de rouler vite. M. Sébastien DELANERY ajoute que les candélabres sont posés mais pas raccordés. M. Gilles BEAULANDE demande si nous aurons une proposition de projet avec devis ? Mme le Maire répond que celui-ci devrait arriver dans la semaine. Elle précise que la procédure d'alignement est en cours de finalisation. M. Gilles BEAULANDE demande si tous les riverains concernés sont d'accord ? Mme le Maire répond qu'ils ont tous signé les documents et qu'il est prévu de rencontrer les nouveaux propriétaires. M. Pascal APPERT demande qu'elle est la distance de recul par rapport à la route ? Mme le Maire répond que c'est par rapport aux bornes existantes. Le géomètre a confirmé qu'un nouveau bornage n'était pas obligatoire. Un seul acte sera établi pour tous les propriétaires. M. Jean-Michel GILLET précise que s'il n'y a pas de bornage, la présence d'un élu sera nécessaire. Mme le Maire répond qu'il est prévu que le Maire ou un adjoint soit obligatoirement présent si l'un des propriétaires refait sa clôture. M. François LEBÈGUE demande quelles sont les pratiques en matière de prix ? Mme le Maire répond que le notaire a indiqué que lors d'une procédure d'alignement, le prix était de 1€/m<sup>2</sup>. La délibération concernant le prix fixé sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

M. Jean-Michel GILLET demande si des travaux de voiries sont prévus dans la commune car des cailloux sont entreposés sur le dépôt. Mme Lydie THIÉBAULT répond que des travaux sont prévus mais en dehors de la commune.

Mme le Maire indique que les travaux du vestiaire de foot devraient commencer début mars.

Mme le Maire explique que le local à côté du périsco est envahi par des souris. La porte étant abîmée, il serait nécessaire de faire quelques réparations car ce local est utilisé pour stocker du matériel pour les enfants. M. Gilles BEAULANDE répond qu'il faut voir ce qu'il y a à faire sur la porte mais que les souris passent partout. M. Sébastien DELANERY ajoute qu'il y en a beaucoup cette année. Mme le Maire rappelle que le local à vélo de l'école n'est toujours pas réparé et qu'il faudra vraiment y penser.

M. François LEBÈGUE demande où en est le renforcement de la rue des remparts ? Mme le Maire répond qu'aucune décision n'a été prise et que le SIEM ne nous a pas recontactés.

---

## ● DÉCHETS

### - CIMETIÈRE

Mme le Maire explique à l'assemblée que des bacs sont installés mais que le tri n'est pas effectué. Avec les nouvelles procédures de tri, les déchets verts ne seront plus ramassés, l'agent technique a essayé de réaménager le point de tri, cependant, le tri des pots en plastique est différent suivant qu'il s'agit d'un petit pot (pots pour plants de petite taille) ou d'un pot de plus grande taille (pots des chrysanthèmes par exemple) ainsi que des emballages et fleurs artificielles. Mme le Maire demande si on met quelque chose en place au fond du cimetière pour y déposer les fleurs, bouquets fanés, etc...

M. Pascal APPERT rappelle qu'il y avait un endroit pour déposer les fleurs autrefois. Mme le Maire demande si on laisse des bacs et qu'ils soient vidés régulièrement ? M. Gilles BEALANDE dit qu'il faut quelque chose de simple avec un bac à roulettes à vider dans un godet. Mme le Maire demande qui fait quoi si cela est mis en place ? M. Sébastien DELANERY dit qu'on peut faire comme ça un certain temps. M. Jean-Michel GILLET ajoute qu'il faut s'organiser et dire ce qu'il y a à faire et quand. Mme le Maire dit que cela peut être indiqué par message en surveillant à quel moment il faut vider. M. Pascal APPERT ajoute que la commission cimetièrre peut commencer à réfléchir sur le sujet.

#### - SALLE

Mme le Maire indique que des bacs supplémentaires sont arrivés à la salle. Il faudrait refaire un affichage pour spécifier les nouvelles procédures de tri ou l'indiquer sur le contrat de location et en parler à l'état des lieux. M. Sébastien DELANERY ajoute qu'il y a souvent des problèmes avec les déchets des traiteurs.

Mme Lydie THIÉBAULT indique que c'est une solution provisoire puisque les camions de ramassage des déchets ne sont pas équipés pour ramasser les gros bacs.

---

### ● QUESTIONS DIVERSES

#### ♦ RIFSEEP

Mme le Maire rappelle le document envoyé à chacun sur le RIFSEEP et demande à ce qu'une date soit prise pour réunir la commission finances.

#### ♦ Urbanisme

Mme Lydie THIÉBAULT rappelle la réunion de présentation de la revitalisation du bourg centre Suippes jeudi 9 février à 17h30. Si des membres du conseil sont intéressés, ils sont priés de prévenir Guillaume SARNELLI, instructeur urbanisme de la Communauté de communes.

#### ♦ SALLE DES FÊTES

M. Sébastien DELANERY informe l'assemblée que le contrôle de désenfumage de la salle a eu lieu et qu'il a été constaté que 2 velux avec vérins sont en mauvais état. Ils sont opérationnels, ils s'ouvrent bien. Cependant, il faudra porter une réflexion sur la réfection des velux. M. Gilles BEALANDE dit qu'il existe d'autres sortes de trappes de désenfumage, des dômes en plastique par exemple mais que les velux sont plus isolants. Suivant le degré de dégâts, voir ce qu'il faut faire. M. Pascal APPERT va se renseigner sur les différents systèmes.

♦ M. Pascal APPERT indique que le tour du Der en vélo est fixé au 13 mai 2023 et demande si la salle est disponible ? Mme le Maire répond que la salle est libre pour l'instant.

♦ M. Gilles BEALANDE demande si la société Lantenois est venue pour contrôler le système d'éclairage public qui est parfois défaillant. Il est répondu que non car l'éclairage public fonctionne de nouveau normalement.

♦ M. François LEBÈGUE demande s'il est possible de faire un point sur le dispositif « voisins vigilants » ? Mme le Maire répond qu'elle va se renseigner auprès de la gendarmerie pour savoir si un nouvel interlocuteur a été désigné.

♦ M. Jean-Michel GILLET indique avoir lu qu'il fallait envoyer un document à EDF pour bénéficier du bouclier tarifaire pour les structures agricoles et demande s'il en est de même pour les collectivités ? Mme le Maire répond que cela va être vérifié.

♦ M. Jean-Michel GILLET indique que les forains qui viennent à Tilloy et Bellay viendront cette année à Saint-Hilaire et devraient nous contacter rapidement. Ils proposent d'installer, un manège, une pêche aux canards, un stand de confiseries, des auto-tamponneuses et un stand de tirs. Mais ils ne sont pas disponibles tous les ans. Ils arriveraient le mardi et resteraient jusqu'au lundi suivant. Il faudra prévoir quelque chose. Compte-tenu de l'importance des manèges annoncés, et du fait que les forains viennent voir pour une année, il faudra prévoir de la publicité, des animations pour attirer plus de monde que l'année dernière, faute de quoi les forains ne reviendront pas en 2024. Mme le Maire ajoute que l'achat de tickets pourra être pris en charge par la commune comme cela avait déjà été fait auparavant.

♦ Mme le Maire demande si la date du 19 mars 2023 est confirmée pour la présentation sur l'histoire de l'aqueduc ? M. Jean-Michel GILLET confirme la date du 19 mars à 15h00 dans la petite salle. M. MORISOT apportera son vidéoprojecteur, il faudra prévoir la sono.

♦ Mme Lydie THIÉBAULT informe l'assemblée que l'annonce pour la vente des tuiles a été postée sur « le bon coin ». M. Sébastien DELANERY indique qu'il voit pour entreposer les palettes ailleurs et libérer le terrain de M. MACHET que le conseil remercie d'avoir stocké les tuiles sur son terrain.

♦ Mme Lydie THIÉBAULT explique à l'assemblée que les cartes du PLU vont être refaites après la dernière réunion. Le service urbanisme de la comcom les renverra et les membres de la commission pourront les corriger le cas échéant.

♦ Mme Lydie THIÉBAULT rapporte au conseil les remerciements de M. Hubert GANGAND pour l'envoi du bulletin communal. M. Jean-Michel GILLET propose de le prévenir de la présentation sur l'aqueduc qui pourrait l'intéresser voire l'inviter.

♦ M. Sébastien DELANERY explique qu'un arbre était tombé sur le toit d'une maison en construction rue des remparts après les forts coups de vents et que le second qui menaçait de tomber également a été coupé.

Un arbre est également tombé sur la bâche incendie, abîmant un peu le grillage. La communauté de communes a été prévenue. M. Jean-Michel GILLET indique que d'autres sont à coupés.

---

La séance est levée à 21h57.

---

Prochain conseil municipal le 6 mars 2023

---